NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE! RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL



Avec la loi travail dite loi El Khomri, le gouvernement lance une attaque sans précédent contre tous et toutes les salariées ! Dans ce projet la loi du patronat et des exploiteurs devient la règle d'un code du travail vidé de sa substance. Ce sont 100 ans de droits acquis par la lutte qui sont ainsi balayés d'un revers de la main.

Le projet de loi El Khomri-Macron n'est **pas une simple réécriture du code du travail mais bien sa destruction.** Le bon fonctionnement de l'entreprise est placé au même niveau que les droits fondamentaux.

UN CADEAU POUR LE PATRONAT : LE MEDEF EN REVAIT, LA GAUCHE L'A FAIT !

La réécriture du Code du Travail devrait donner la primeur aux accords d'entreprise!

C'est une régression sans équivalent dans l'histoire sociale française, réclamée depuis toujours par le patronat.

Avec le taux de chômage actuel, le rapport de forces est déséquilibré et c'est un boulevard qui est ouvert aux patrons **pour exploiter sans limites les salarié-es.** Des conditions minimales seront imposées au niveau local dans un contexte où les salarié-es ne seront pas en position de se défendre.

Cette loi s'en prend à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, jusqu'aux plus précaires : Par exemple, les apprenti-e-s mineur-es à partir de 16 ans pourront être contraint-e-s à travailler 40 heures par semaine et/ou jusqu'à 10 heures par jour, et pour un salaire dérisoire par rapport à un-e salarié-e «adulte». Le gouvernement Sarkozy avait déjà abaissé légal du travail de gouvernement Hollande offre quant à lui la jeunesse en pâture au patronat.

Aujourd'hui presqu'un-e étudiant-e sur deux doit travailler pour financer ses études avec des emplois précaires.

Quand ils-elles veulent rentrer sur le marché du travail, leur statut reste toujours précaire (CDD, stages, service civique...). Avec le projet de loi El Khomri, leur perspective c'est la précarité à vie !

Toutes et tous les salarié-es sont concerné-es y compris les agent-es titulaires ou non de la Fonction Publique avec pour exemple : la légalisation de la précarité.

Le projet de loi prévoit le recrutement de «contractuel-les à temps complet ou incomplet en fonction des besoins du service» dans les «groupements d'établissements scolaires publics» et dans les «établissements d'enseignement supérieur».

Toute la déréglementation des 35 heures sera immédiatement transposable par simple décret aux trois versants de la Fonction Publique.

Cette loi ouvre en outre la voie à toujours plus de dérégulation et de flexibilité dans l'entreprise, au détriment des travailleureuse-s: en plus d'un plafonnement aux prud'hommes des indemnités en cas de licenciement illégal, cette loi facilite les licenciements économiques, et privilégie les accords d'entreprise, au cas par cas, au détriment d'une réglementation collective et commune à tous et toutes.

Le but est évidemment de diviser et de singulariser les problématiques, afin de briser toute revendication collective.



CONSTRUISONS ENSEMBLE LA MOBILISATION: Grève interprofessionelle le 31 mars

Les petits arrangements du gouvernement avec la CFDT et ses alliés, les artifices de communication ne changent rien sur le fond : la loi El Khomri n'est ni amendable ni négociable et doit être retirée !car la Loi EL KHOMRI c'est tout simplement mettre un terme aux conquêtes sociales.

De nombreuses initiatives ont été organisées par les intersyndicales. Les salarié-es, retraité-es, privé-es d'emploi, étudiant-es et lycéen-ennes se sont mobilisé-es massivement depuis le 09 mars dernier. Grève dans le secteur des transports, dans de nombreuses entreprises privées et services publics mais également au sein de la jeunesse (lycéens-lycéennes, étudiants-étudiantes). Nos organisations syndicales, se félicitent de ces réactions salutaires. Cela ne peut aue montrer détermination des travailleurs et des travailleuses face à cette attaque du gouvernement et du patronat. Nous continuerons à construire cette dynamique de lutte de mobilisation générale en portant une stratégie de grève interprofessionnelle, tant sur les revendications sectorielles (face aux coupes budgétaires

Rassemblement



le jeudi 24 mars (date de présentation du projet de loi au conseil des ministres) de 12h00 14h00 devant

la préfecture de Nîmes. Venez nombreux et nombreuses pour faire pression contre le gouvernement et le patronat

et à l'austérité généralisé dans les services publics) que sur la précarisation des conditions de travail, des attaques sur l'ensemble de nos acquis sociaux.

Pour construire un mouvement social fort et victorieux, l'heure est à la convergence des luttes. Nous appelons les travailleurs et les travailleuses (avec ou sans emploi) à se mobiliser massivement dans les grèves et à amplifier les diverses initiatives de lutte qui émergent (blocages, piquets de grèves).

- -Retrait de la Loi Travail impliquant la destruction des droits collectifs contenus dans le
- -Abrogation de la loi Macron libéralisant l'ensemble de l'économie et impliquant la Code du Travail;
- -Abrogation des réformes patronales telles que le CICE (60 milliards d'euros de
- cadeaux au patronat) et autres pactes de compétitivité n'ayant quasiment créé aucun emploi mais ayant par contre garanti une progression des marges bénéficiaires au profit exclusif des
- -Arrêt des peines de prisons pour les syndicalistes et des répressions massives suite à l'établissement de l'état d'urgence et à sa future constitutionnalisation, tout comme le racisme affiché de la déchéance de nationalité.

N'en jetez plus, la coupe est pleine!

TOUS ET TOUTES EN GREVE LE 31 MARS TOUS NOS ACQUIS N'ONT ETE OBTENUS QUE PAR LA LU







